



DOCUMENT JUSTIFICATIF

*MODIFICATIONS AU BARÈME DES DROITS PRÉLEVÉS
SUR LES CHARGEMENTS DE PRODUITS PÉTROLIERS
EN VRAC*

2013 et 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

2.0 DROITS

2.1 Droits d'inscription

2.2 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac – Région des Grands Lac et de Terre Neuve

2.3 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac modifiés – Région des Maritimes /Québec

3.0 BASE DE CALCUL DES DROITS

3.1 Droits d'inscription

3.2 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac

4.0 INFORMATIONS FINANCIÈRES JUSTIFICATIVES

5.0 ÉTATS FINANCIERS

6.0 POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES

ANNEXE 1 – INFORMATIONS FINANCIÈRES JUSTIFICATIVES

1.0 INTRODUCTION

La SIMEC annonce des modifications au barème des droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) pour la région des Maritimes/Québec. Ce document décrit la façon dont les droits ont été établis ainsi que l'information financière à l'appui.

2.0 DROITS

Les droits de la SIMEC sont indiqués plus bas.

2.1 Droits d'inscription

Les droits d'inscription n'ont pas été modifiés et sont présentés pour information seulement.

MEMBRE VISÉ	DROIT ANNUEL	COUVERTURE
Membre – Installation de manutention d'hydrocarbure (IMH)	450\$ par IMH	Zone géographique d'intervention (ZGI) de la SIMEC. Toutes les régions.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	450\$ par navire	Applicable au navire qui navigue ou se livre à des activités maritimes dans un rayon de 500 kilomètres de son port d'attache et dans la ZGI de la SIMEC.
Membre – Navire sans/avec produits pétroliers en vrac	750\$ par navire	Applicable au navire qui navigue ou se livre à des activités maritimes. (a) Dans un rayon au-delà de 500 kilomètres de son port d'attache et dans la ZGI de la SIMEC, la ZGI d'ALERT ou la ZGI de PTMS; (b) d'un port à l'extérieur de la ZGI de la SIMEC, et à l'intérieur de la ZGI de la SIMEC, la ZGI d'ALERT ou la ZGI de PTMS.

2.2 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) Région Grands Lacs et de Terre Neuve

Les DCPV pour la Région des Grands Lacs et de la Région de Terre Neuve n'ont pas été modifiés et sont présentés pour information seulement.

ZONE VISÉE	PÉRIODE	PRODUIT	DCPV
Région des Grands Lacs	1 Janvier 2013	Produits pétroliers autres que l'asphalte	55.00 ¢ la tonne
		Asphalte	27.50 ¢ la tonne
Région de Terre Neuve	1 Janvier 2013	Produits pétroliers autres que l'asphalte	10.00 ¢ la tonne
		Asphalte	5.00 ¢ la tonne

2.3 Droits prélevés sur les chargements de produits pétroliers en vrac (DCPV) modifiés – Région des Maritimes /Maritimes

Les DCPV modifiés suivent.

ZONE VISÉE	PÉRIODE	PRODUIT	DCPV
Région des Maritimes/Québec	1 janvier, 2013 au 31 décembre 2013	Produits pétroliers autres que l'asphalte	19.00 ¢ la tonne
		Asphalte	9.50 ¢ la tonne
	1 Janvier 2014	Produits pétroliers autres que l'asphalte	25.00 ¢ la tonne
		Asphalte	12.50 ¢ la tonne

3.0 BASE DE CALCUL DES DROITS

La base de calcul utilisée afin d'établir les droits d'inscription ainsi que le DCPV est détaillée plus bas.

3.1 Droits d'inscription

- Taux annuel fixe.
- Applicable à tous les membres de la SIMEC.
- Équivaut approximativement à 10% des coûts reliés au maintien de l'état de préparation de la SIMEC.

3.2 DCPV

- Coût à la tonne.
- Un DCPV/tonne a été établi pour chacune des trois régions de la SIMEC. Les trois régions sont la région des Grands lacs, la région des Maritimes/Québec et la région de Terre-Neuve.
- Le DCPV prélevé pour chaque région est déterminé en multipliant le DCPV/tonne de la région par le nombre de tonnes de produits pétroliers en vrac chargés ou déchargés à l'intérieur de la région.
- Le DCPV/tonne pour la région est déterminé en divisant les *Dépenses Nettes*¹ prévisionnelles (annuelles) pour la région en question par le *Volume Annuel*² prévisionnel de produits pétroliers en vrac chargés ou déchargés à l'intérieur de la région.
- *Dépenses Nettes*¹ = Service de la dette + frais d'exploitation incluant l'amortissement + rendement des capitaux propres moins le revenu anticipé des droits d'inscription plus/moins le surplus/déficit de l'année antérieure.
- *Volume Annuel*² = nombre total de tonnes de produits pétroliers en vrac déchargés dans la région + nombre total de tonnes de produits pétroliers en vrac chargés dans la région dans le cas de produits destinés à l'étranger ou à des destinations au nord du 60° parallèle de latitude nord.
- La formule utilisée pour déterminer le DCPV/tonne est celle endossée par les participants de la consultation Multilatérale tenue à Toronto du 1 – 5 juin 1998.
- Le DCPV/tonne établi selon la formule est applicable aux produits pétroliers autres que l'asphalte. Le DCPV/tonne applicable relativement à l'asphalte est de 50% du taux régulier.

4.0 INFORMATIONS FINANCIÈRES JUSTIFICATIVES

2012

Une analyse des résultats pour l'année 2012 pour la Région des Maritimes/Québec suit;

- Les revenus totaux (autres que de DCPV) ont été 425,000\$ plus élevés qu'anticipés dans la proposition de modifications des droits;
 - Droits d'inscription 240,000\$ plus élevés, revenus de service 140,000\$ plus élevés, intérêts 23,000\$ plus élevés et enfin autres revenus 22,000\$ plus élevés qu'anticipés.
- Les dépenses d'exploitation avant intérêt et impôt étaient 379,000\$ inférieures aux dépenses anticipées dans la proposition.
- Le volume réel de produits pétroliers en vrac pour la région du Québec/Maritimes était plus élevé que prévu comparativement aux projections. Les prévisions de volumes utilisées afin d'établir les tarifs pour 2012 étaient basées sur les volumes réels pour 2011 ainsi que les projections fournies par les dépositaires au début de la période;
 - écart positif de 7.8% ou 1, 989,000 tonnes

Ces facteurs ont fait en sorte que la perception de DCPV, pour 2012, a été supérieure aux DCPV requis pour l'année dans la région.

Tel que requis par la formule du DCPV/tonne, tout excédent/manque à gagner de DCPV perçu d'années antérieures sera utilisé pour réduire/augmenter le taux de l'année suivante. Par conséquent pour les modifications aux DCPV/tonne pour l'année 2013 nous appliquerons un crédit de 1, 327,000\$ à la Région des Maritimes/Québec.

2013

L'information financière utilisée pour déterminer les modifications aux DCPV/tonne se retrouve à l'annexe 1.

Les notes suivantes font référence à l'information financière de l'Annexe 1.

Note 1 – Revenu de service - net

Cette catégorie inclut tous les revenus gagnés, suite à la provision de services d'intervention et de formation, nets des coûts directs encourus pour réaliser le revenu. Les coûts directs incluent, si nécessaire, une provision pour l'amortissement accéléré sur l'équipement utilisé lors du projet. Étant donné la nature de cette source de revenu, la compagnie a comme politique la prudence lorsqu'elle établit ses prévisions (limitations inhérentes à la prévision d'urgences environnementales). Par conséquent, les prévisions pour 2013 ont été établies sans considérer l'apport de déversements importants. Tous les revenus gagnés dans cette catégorie sont comptabilisés dans l'année réalisée.

Note 2 – Intérêts

Cette catégorie inclut les intérêts gagnés sur les excédents de trésorerie. Tous les excédents de trésorerie sont investis dans des fonds de placement bancaire garantis.

Note 3 – Autres

Cette catégorie inclut tous les autres types de revenu.

Note 4. – Frais d'employés

Cette catégorie inclut les salaires et traitements, avantages statutaires (AE, RPC, RRQ), avantages non-statutaires (23% des salaires), ainsi que toutes dépenses directes liées aux employés, tels que la formation, frais d'association, etc. Pour l'an 2013, la compagnie prévoit une main-d'oeuvre de 39 employés à temps plein. Le même nombre d'employés est prévu pour l'an 2014.

Note 5 – Frais de déplacement

Cette catégorie inclut les dépenses encourues lorsque l'employé voyage à l'extérieur de son lieu de travail habituel. Les dépenses encourues sont directement liées au maintien de l'état de préparation à l'intervention. Toutes dépenses reliées à la provision de service d'intervention ou service relié sont affectées directement au projet applicable. Tous les frais de déplacement sont assujettis aux politiques et procédures de la compagnie.

Note 6 – Administration

Cette catégorie inclut les dépenses informatiques, dépenses de bureau (incluant les charges locatives et les assurances) et les dépenses diverses.

Note 7 – Frais professionnels

Cette catégorie inclut les frais de contentieux, de vérification et de consultants.

Note 8 – Exercice et formation

Cette catégorie inclut deux éléments principaux; les coûts de la formation des entrepreneurs et des conseillers et les coûts pour le programme d'exercice compris dans le plan d'intervention pour certification de la compagnie.

Formation – La compagnie assure un complément de près de 530 entrepreneurs et conseillers, dont 480 sont formés sur une base annuelle.

- Région des Grands Lacs – 70 entrepreneurs et 20 conseillers régionaux
- Région du Québec/Maritimes – 260 entrepreneurs et 40 conseillers régionaux
- Région de Terre Neuve - 70 entrepreneurs et 10 conseillers régionaux
- Approximativement 10 conseillers à l'échelle nationale

Exercice – La compagnie complète, sur une base annuelle, plusieurs exercices opérationnels et de table mandatés selon son plan d'intervention supportant sa certification de Transports Canada.

Se reporter aux sections Formation et Exercice sur notre site web www.simec.ca pour de plus amples renseignements au sujet de notre programme de formation et d'exercice.

Note 9 – Opérations

Cette catégorie inclut les dépenses reliées aux opérations et à l'entretien des équipements marins, les véhicules et autres équipements d'intervention. La compagnie assure l'entretien de plus de 44,000,000\$ d'équipement d'intervention (se reporter aux fiches techniques – équipements sur notre site web www.simec.ca). La compagnie a mis sur place un programme d'entretien compréhensif afin d'assurer l'état de préparation à l'intervention.

Note 10 – Bâtiments et entrepôts

Cette catégorie inclut les dépenses directes reliées aux opérations et l'entretien de six entrepôts. La compagnie occupe les entrepôts suivant;

- Corruna, Ontario – 17,300 pieds carrés
- Verchères, Québec – 11,850 pieds carrés
- Québec, Québec – 17,880 pieds carrés
- Sept Îles, Québec – 12,600 pieds carrés
- Dartmouth, Nouvelle Écosse – 25,000 pieds carrés
- St John's, Terre Neuve et Labrador - 36,000 pieds carrés

Note 11 – Amortissement

Se reporter à l'état du calcul des DCPV, Décembre 31, 2013, 2014 préparé par PriceWaterhouseCoopers sur notre site web www.simec.ca.

Note 12 – Charges accessoires

Cette catégorie inclut les dépenses qui ne sont pas directement reliées aux opérations journalières de la compagnie et qui ne sont pas de nature à se répéter.

Note 13 – Opérations non récurrentes

Certains équipements sont en opération depuis plusieurs années déjà et donc demandent un entretien périodique important. Cet entretien périodique, tel la peinture de barge ou refaire

l'installation électrique de bateau de travail ne représente pas un achat d'immobilisation ou même un poste au budget d'exploitation annuel.

Note 14 – Coûts indirects

Cette catégorie inclut la juste part des dépenses administratives et les charges du siège social imputables aux régions. Une approche de gestion centralisée a été choisie afin d'atteindre certains avantages tels le partage des ressources, fournir un point de contact unique à la clientèle et faciliter la coordination de la gestion d'intervention. Les activités du siège social incluent: la gestion générale, coordination du programme de santé et sécurité, la relation à la clientèle et la conclusion de marché, l'administration d'une base de données de plus de 2 500 membres, la coordination de la gestion d'intervention, le développement et l'entretien d'un système de gestion d'intervention, le maintien d'un système de comptabilité centralisé et finalement le maintien des rapports avec les différents paliers gouvernementaux.

Note 15 – Coûts inter-régions

Cette catégorie inclut certaines dépenses partagées payées pour le compte d'une autre région, principe endossé par les participants de la consultation Multilatérale tenue à Toronto du 1 – 5 juin 1998.

Note 16 – Intérêts sur la dette à long terme

Cette catégorie inclut les intérêts payés sur la dette due à des tiers. Le 22 mai 1998, la compagnie a conclu sur un plan de financement (non acquittée au 1er Janvier, 2013 – 9.07\$ million/portion Maritimes/Québec 6.36\$ million) afin de réduire le financement par actions. Ceci dans le but de prendre avantage du coût moindre relié au financement par emprunt versus le coût plus élevé du financement par actions. Le niveau et l'échéance de l'emprunt initial ont été établis au prorata de l'habileté de la compagnie à repayer la dette à travers les frais d'amortissement, puisque ceci est le seul élément disponible qui est sans effet sur la trésorerie.

Durant l'année la compagnie a emprunté 4.95\$ million (portion Maritimes/Québec 3.46\$ million) afin d'assurer la réalisation du programme d'investissement en capital pour l'année 2011/2012 (voir note 20).

Note 17 – Rendement des capitaux propres

Cette catégorie inclut le coût du rendement aux actionnaires basé sur un ratio de rentabilité établi au préalable. Le ratio de rentabilité pour l'an 2013 est de 7.23% après taxes. Le ratio proposé pour l'an 2014 et après est aussi de 7.23% après taxes. La compagnie utilise comme guide le ratio de rentabilité des capitaux propres ordinaires après taxe calculé par l'Office national de l'énergie, pour déterminer le ratio de rentabilité payé par la compagnie.

Note 18 – Charges d'impôts de l'exercice

Cette catégorie inclut les charges d'impôts de l'exercice établies selon les recommandations du Conseil des Normes Comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Section 3465. Un taux d'impôt effectif de 36% est utilisé comme guide pour déterminer les charges d'impôts pour les années 2013 et 2014.

Note 19 – Produits reportés d'années antérieures

Selon les principes établis, cette catégorie représente les items reportés d'années antérieures qui ont un impact sur les droits de l'année courante. Pour la modification des droits concernant cette demande, les DCPV prélevés en 2012 en sus des besoins ont été reportés et imputés au besoin de l'an 2013.

Note 20 – Renseignements supplémentaires Plan Quinquennal d'Investissements en capital 2009- 2013 : Stratégie de remplacement des équipements

La SIMEC a été fondée sur une base d'inventaires d'équipements provenant de quatre coopératives d'intervention régionale ;

- ESRI (1975) - Inventaire d'équipements initial pour le centre d'intervention de Terre Neuve

- PIER Atlantique(1989) -Inventaire d'équipements initial pour le centre d'intervention de Dartmouth
- COPIM (1989) - Inventaire d'équipements initial pour le centre d'intervention de Québec
- PIMEC (1979) - Inventaire d'équipements initial pour le centre d'intervention de Sarnia

L'établissement de Simec provenant de la fusion des coopératives permet une solution rentable et rapide au développement des capacités d'intervention.

De cet inventaire initial d'équipements, la SIMEC a investi de 1994 à 1996 dans des équipements additionnels afin d'augmenter sa capacité d'intervention à 10,000 tonnes. Le type et la quantité d'équipements requis a été basé sur les normes de planification d'intervention retrouvées dans la réglementation. La réglementation demande une stratégie d'intervention progressive à l'intérieure du délai d'intervention prescrit dans une zone d'opération.

Lors de l'établissement de l'organisation, il a été jugé approprié que les inventaires d'équipements auraient une durée de vie de près de vingt ans. Lorsque les équipements sont utilisés en intervention, une provision pour l'amortissement accéléré sur l'équipement utilisé est chargée au projet afin d'assurer le remplacement de l'équipement, si nécessaire. La SIMEC a complété une évaluation exhaustive de son inventaire. L'évaluation a portée sur l'âge, la condition, l'aptitude et la durée d'utilisation restante de chaque catégorie.

Certains inventaires approchent les vingt ans, malgré qu'ils ne soient pas en mauvaise état, les techniques d'interventions ont changées au fils des ans et certains équipements sont plus difficiles à réparer puisqu'il est difficile de trouver des pièces de rechange.

Selon le plan quinquennal de remplacement des équipements 2009-2013, la SIMEC planifie investir dans de nouvelles technologies ainsi que de remplacer les équipements désuets. La majorité du programme d'investissement a été entreprit en 2011 et achevé en 2012.

5.0 ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers suivants sont disponibles sur demande.

- États du calcul des DCPV vérifiés au 1 janvier 2013 et au 1 janvier 2014 (Disponible sur notre site web au www.simec.ca).

6.0 POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Pour de plus amples renseignements, S.V.P. Contacter Paul Pouliotte, Chef des Finances au 613 230-7369.

ANNEXE 1
INFORMATION FINANCIERES JUSTIFICATIVES
Région des Maritimes/Quebec

		2013	2014
Revenu (autre que DCPV)			
Droits d'inscription		1,000,000 \$	1,000,000 \$
Revenu de service - net	<i>Note 1</i>	200,000 \$	200,000 \$
Intérêts	<i>Note 2</i>	40,000 \$	40,000 \$
Autres	<i>Note 3</i>	500,000 \$	500,000 \$
Revenu total		1,740,000 \$	1,740,000 \$
Dépenses			
Frais d'employés	<i>Note 4</i>	1,810,000 \$	1,850,000 \$
Frais de déplacement	<i>Note 5</i>	87,000 \$	89,000 \$
Administration	<i>Note 6</i>	415,000 \$	423,000 \$
Frais professionnels	<i>Note 7</i>	41,000 \$	42,000 \$
Exercice et formation	<i>Note 8</i>	450,000 \$	459,000 \$
Opérations	<i>Note 9</i>	530,000 \$	541,000 \$
Bâtiments et entrepôts	<i>Note 10</i>	1,093,000 \$	1,207,000 \$
Amortissement	<i>Note 11</i>	1,654,000 \$	1,600,000 \$
Charges accessoires	<i>Note 12</i>		
Opérations - non récurrentes	<i>Note 13</i>	100,000 \$	120,000 \$
Coûts indirects	<i>Note 14</i>	665,000 \$	678,000 \$
Coûts inter-régions	<i>Note 15</i>	125,500 \$	165,000 \$
Dépenses totales		6,970,500 \$	7,174,000 \$
Coût du capital			
Intérêts sur dette à long term	<i>Note 16</i>	251,000 \$	240,000 \$
Rendement des capitaux propres (après taxes)	<i>Note 17</i>	393,000 \$	393,000 \$
Coût du capital total		644,000 \$	633,000 \$
Charges pour impôts	<i>Note 18</i>	221,000 \$	221,000 \$
DCPV requis		6,095,500 \$	6,288,000 \$
Produits reportés d'années antérieures	<i>Note 19</i>	1,326,539 \$	- \$
DCPV exigible sous la demande		4,768,961 \$	6,288,000 \$
Tonnes sous la demande courante			
-Produits pétroliers autres que l'asphalte		25,000,000	25,000,000
- Asphalte		200,000	300,000
DCPV/tonne			
-Produits pétroliers autres que l'asphalte		0.1900 \$	0.2500 \$
- Asphalte		0.0950 \$	0.1250 \$